

**Les salarié-es ne doivent pas perdre leur vie à la gagner !**



Paris, Aix en Provence  
2 décembre 2016

**2 décembre 2011**  
**2 décembre 2016...**

## **Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange n'aurait pas dû mourir du travail !**

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien de France Télécom-Orange, chutait d'un poteau téléphonique avec son échelle dite "plateforme". Il décédait le 23 décembre 2011 des suites de ses blessures.

Après 4 ans de procédure, le 3 février 2016 le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a reconnu la société Orange coupable de tous les chefs d'accusation, dont l'homicide involontaire.

## **Orange veut cacher ses responsabilités !**

Orange, montrant le peu de considération qu'elle a pour ses salarié-es et leurs proches victimes de la politique d'optimisation des coûts, a fait appel de sa condamnation.

L'audience d'appel devait se tenir le 19 septembre et a été reportée à la demande d'Orange le 9 janvier 2017 - 14H à Aix en Provence.

## **Le 9 janvier à Aix en Provence**

La famille de Jean Claude, les syndicats et la fédération Sud seront présents devant la cour d'appel.

**Sud s'indigne du choix de la direction de faire trainer la décision de justice et refuser sa responsabilité. L'employeur a des obligations pour préserver la santé des salarié-es.**

## **On ne doit plus perdre sa vie au travail !**

**Les impératifs financiers ne sauraient justifier les risques imposés aux personnels. Une véritable politique de prévention et de santé au travail à Orange doit prévenir tous nouveaux risques physiques et psychosociaux**

**Sud continuera d'être aux côtés de la famille. Nous attendons des juges qu'ils confirment toute la responsabilité de l'entreprise dans le décès de Jean Claude Lachaux.**

Pour suivre Sud chaque semaine, s'inscrire à notre newsletter

